



# FOCUS SUR LES INONDATIONS DE JUILLET 2021



**Michèle BOVERIE,**  
Secrétaire générale,

En collaboration avec **John ROBERT, Thibault CEDER, Gwenaël DELAITE, Arnaud RANSY, Conseillers experts et Tom DE SCHUTTER, Directeur.**

Le 13 mai 2022, quelque dix mois après la catastrophe des inondations de juillet 2021, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a, en collaboration avec le ministre des Pouvoirs locaux et le Commissariat à la reconstruction, organisé un grand colloque d'une journée visant à faire le point sur la gestion de crise(s) et sur la reconstruction après les inondations.

Le présent article reprend le fil du discours prononcé par Maxime Daye, Président de l'Union à cette occasion.

Les constats et les revendications qui suivent proviennent de la réflexion du Conseil d'administration de l'UVCW, de nos rencontres de terrain avec des bourgmestres des communes sinistrées et des travaux menés par le Groupe de travail mis en place par l'UVCW sur la « planification d'urgence » sous la houlette de John Robert, Conseiller expert et Michèle Boverie, Secrétaire générale.

En juillet 2021, la Wallonie s'est trouvée face aux inondations les plus catastrophiques jamais connues depuis 200 ans :

- ✓ 39 victimes décédées,
- ✓ 100 000 personnes sinistrées,
- ✓ 36 000 bâtiments (privés, publics) gravement endommagés ou totalement détruits,
- ✓ 50 000 véhicules laminés,
- ✓ 265 ponts emportés ou grandement dégradés,

- ✓ 340 000 tonnes de déchets laissés par les eaux déchaînées...

Le Gouvernement wallon et le Commissariat à la reconstruction qui se sont mobilisés très rapidement pour soutenir les pouvoirs locaux. Après la pandémie Covid, la capacité de rebond de la Wallonie a été tout à fait remarquable.

La première demande de l'Union est de solliciter la Wallonie pour qu'elle maintienne ses efforts et prolonge les dispositifs d'aide actuels tant que la demande est bien présente. Nous pensons, notamment, à la mise à disposition de personnel sous points APE dans les différentes communes sinistrées, à l'accès au fonds pour le relogement, etc.

## UN EXEMPLE TERRIBLE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Les 13 et 14 juillet 2021, nous nous sommes rendu compte que ce que nous ne pensions pas voir de notre vivant, chez nous, ici et maintenant, était désormais déjà bien présent dans notre quotidien.

La moitié de la population mondiale souffre du changement climatique et nos modes de vie vont évoluer sous la contrainte des événements climatiques, avec une accélération dans les années à venir<sup>1</sup>.

Il y a urgence.

Le temps, ce sont des vies.

Combien de vies les inondations, les incendies gigantesques, les fortes tempêtes, les canicules, les sécheresses, les famines, etc., emporteront-elles encore ?

Le tout récent Rapport du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes<sup>2</sup> révèle qu'entre 350 et 500 catastrophes de moyenne et grande ampleur ont eu lieu chaque année au cours des 20 dernières années.

<sup>1</sup> [https://eshorizons.net/retour-sommet-climate-chance-europe-2022/?utm\\_source=NL.maplanete&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=maplanete\\_102021](https://eshorizons.net/retour-sommet-climate-chance-europe-2022/?utm_source=NL.maplanete&utm_medium=email&utm_campaign=maplanete_102021).

<sup>2</sup> Avril 2022.



Le nombre des catastrophes devrait s'élever à 560 par an d'ici à 2030 contre 400 en 2015.

Quant au coût de ces catastrophes, il s'élève en moyenne à 170 milliards de dollars par an.

« *Le monde doit faire davantage pour intégrer le risque de catastrophes sur notre façon de vivre, de construire et d'investir<sup>3</sup>* », déclare Madame Amina J. Mohammed, Vice-secrétaire générale de l'ONU. « *En ignorant délibérément les risques et en ne les intégrant pas dans le processus décisionnel, le monde finance sa propre destruction* ».

Le dernier rapport du GIEC<sup>4</sup> met en avant désormais des solutions à prendre de toute urgence et des modalités d'adaptation.

Vous avez bien lu, nous en sommes donc, déjà, à l'adaptation.

Mais aussi et surtout, nous sommes devant la plus grande révolution que l'humanité ne connaîtra jamais :

- ✓ révolution des idées,
- ✓ révolution des modes de vie,
- ✓ révolution des habitudes,
- ✓ révolution industrielle aussi ;

... pour atténuer et s'adapter... pour poursuivre tout simplement l'aventure humaine.

Ensemble, nous pouvons le faire et refuser cette spirale d'autodestruction.

Transformons la gouvernance pour un futur plus résilient<sup>5</sup>.

Nous avons tous un rôle à jouer, à commencer par les pouvoirs locaux : ce n'est pas pour rien que l'on parle de la « localisation » des objectifs de développement durable de l'ONU (les fameux ODD).

Et lors du *Sommet Climate Chance Europe 2022<sup>6</sup>*, l'enjeu de la déclinaison locale des politiques environnementales a bien été, une fois encore, rappelé.

<sup>3</sup> Madame Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies - <https://www.france24.com/fr/plan%C3%A8te/20220425-l-onu-met-en-garde-l-humanit%C3%A9-contre-une-spirale-d-autodestruction>.

<sup>4</sup> <https://www.ipcc.ch>.

<sup>5</sup> C'est le titre du rapport de l'ONU sur les catastrophes - <https://www.undrr.org/gar2022-our-world-risk>.

<sup>6</sup> Qui s'est tenu à Nantes les 7 et 8 mars derniers (premier grand sommet depuis la COP de Glasgow).



## LA MEILLEURE GESTION POSSIBLE D'UNE CRISE

Que pouvons-nous faire pour améliorer la gestion des crises qui peuvent, à un moment donné, toucher les villes et communes ?

Nous visons ici toutes les crises auxquelles un bourgmestre peut être confronté : une pandémie, un incendie, une tempête, une inondation, un accident Seveso, une explosion nucléaire, des actes de terrorisme, etc.

### 1. Développer la culture du risque et la formation des décideurs locaux

Un premier constat tient à la « culture du risque » qui n'est pas suffisamment développée dans notre pays, et dans notre région. Par ailleurs, on peut aussi souligner la méconnaissance par beaucoup d'acteurs de ce qu'est réellement la planification d'urgence et la gestion de crise.

Les crises successives que nous avons connues imposent un nouveau rôle au bourgmestre, un rôle qui ne lui est pas « naturel ».

De pilote de projets politiques, il passe à un rôle de gestionnaire de crise(s), qui plus est, souvent, de crises « marathons », qui s'étirent dans le temps.

Il est donc devenu primordial pour lui et son équipe de mieux prendre leurs marques dans une procédure de prévention des risques et de gestion de crise afin d'y apporter leur expertise de proximité.

La formation des décideurs communaux est devenue une priorité.

Ainsi, en matière de gestion de crise(s), le bourgmestre, le collègue (un échevin pouvant être demain bourgmestre f.f.), le directeur général et les agents locaux qui auront un rôle à y jouer doivent être sensibilisés et formés à la planification d'urgence et à la gestion de crise :

- ✓ en connaître les « fondamentaux »,
- ✓ comprendre la procédure et les rôles de chacun,
- ✓ acquérir des réflexes,
- ✓ s'y retrouver dans le « jargon technique » qui revient parfois dans le feu de l'action,
- ✓ se constituer un réseau de personnes-ressources,
- ✓ comprendre et interpréter les alertes,
- ✓ etc.

Nous sommes heureux que les recommandations du Parlement wallon sur les inondations aillent également en ce sens<sup>7</sup>.

Certes, cela ne signifie pas qu'un bourgmestre « deviendra » coordinateur PLANU, mais il partagera un référentiel désormais commun avec celui-ci.

Quant au PLANU, il jouera un rôle important de vulgarisation auprès de l'équipe communale.

Et surtout, face à une situation de catastrophe par définition non maîtrisée avant qu'elle ne se produise, le bourgmestre pourra « trouver rapidement ses marques » en s'appuyant sur une base solide.

L'UVCW souhaite apporter sa pierre à l'édifice et forte de son Service formation et des collaborations qu'il sait fédérer, l'Union des Villes et Communes de Wallonie entend mettre sur pied cette formation/sensibilisation à l'attention des bourgmestres, échevins, directeurs généraux et agents communaux.

### 2. Disposer de ressources humaines pour prévenir et gérer les crises : de l'importance de la fonction de coordinateur de la planification d'urgence (le PLANU)

Le coordinateur PLANU est un acteur essentiel<sup>8</sup>.

Soyons ambitieux et exigeant avec la sécurité : il faut que chaque commune puisse disposer d'un coordinateur PLANU professionnel bien formé et équipé, et exerçant sa mission à temps plein.

C'est un métier spécifique qui est devenu nécessaire en commune pour :

- ✓ cartographier les risques,
- ✓ les prévenir et les gérer,
- ✓ et prendre en main les situations d'urgence.

Son statut doit être reconnu au même titre que d'autres experts au sein des pouvoirs locaux.

Des subsides spécifiques fédéraux doivent soutenir l'engagement de ce professionnel du risque au sein des villes et communes.

<sup>7</sup> Recommandations 21, 24, 60, 61, 64 et 65.

<sup>8</sup> Le Parlement wallon insiste également sur le rôle du PLANU sans, malheureusement, recommander une aide pour institutionnaliser sa présence au sein de toutes les communes wallonnes (recommandations 22, 31, 32, 61, 62, 63).



Par ailleurs, nous savons qu'au sein des petites communes, la situation est plus que préoccupante.

Une solution de mutualisation est parfois envisagée pour disposer d'un planificateur d'urgence au service d'entités de plus petite taille :

- ✓ plusieurs communes envisagent de mettre en commun et de « se partager » un coordinateur PLANU par exemple ;
- ✓ et dans certains territoires, c'est une équipe d'agents PLANU qui est employée au sein d'une zone de secours et qui est, de ce fait, mise à disposition des communes de la zone<sup>9</sup>.

À une échelle pluricommunale, on pourrait également envisager de prévoir le back-up des agents PLANU entre eux<sup>10</sup>.

Toutefois, l'échelle pluricommunale doit impérativement être calibrée sur un territoire qui ne peut être trop vaste.

L'UVCW plaide pour des territoires supralocaux, « à taille humaine », déterminés librement par les communes en fonction des réalités de terrain et des bassins de vie.

Sur ce point, nous ne soutenons pas les recommandations du Parlement wallon qui tendent à prôner des zones de secours encore plus vastes qu'actuellement<sup>11</sup>.

Car, en toute hypothèse, il est primordial que le fonctionnaire PLANU soit bien en phase avec les réalités communales et sous-communales et qu'il dispose d'une connaissance fine du territoire local.

C'est pour cette raison que l'hypothèse du binôme « bourgmestre/coordinateur PLANU » au sein d'une même commune est sans doute la plus performante, le fonctionnaire PLANU étant un réel « conseiller » du bourgmestre.

Nous ajouterons que la formation, l'entraînement et l'exercice de terrain sont fondamentaux pour l'efficacité du PLANU.

Le Groupe de travail « Planification d'urgence » mis sur pied par l'UVCW a souligné que la formation de niveau universitaire est, certes, de grande qualité, mais pêche par le manque d'exercices pratiques et de mises en situation concrète.

L'UVCW plaide donc pour un stage pratique de terrain et des « recyclages » via des exercices d'évacuation, des stress tests visant des infrastructures sensibles, des simulations d'accidents, etc.

### 3. Arriver à une réelle structure communale de crise

Même si c'est très exigeant en termes de ressources, c'est une réelle structure communale de crise que nous visons.

Elle serait composée de décideurs locaux impliqués et bien formés (bourgmestre, échevins, directeur général, agents communaux) et d'un coordinateur planificateur d'urgence.

L'UVCW en appelle au soutien des Gouvernements fédéral et régional pour asseoir cette structure.

Soulignons également ici l'importance, pour cette structure, d'exercices grandeur nature au moins une fois par an (proposés par les pompiers, les gouverneurs, la province... voire - et pourquoi pas ? - par l'armée).

<sup>9</sup> C'est notamment le cas de la zone de secours Hesbaye et de la zone Val de Sambre (cf. le témoignage du Bourgmestre Manu Douette, Président de la zone de secours Hesbaye).

<sup>10</sup> En ce sens, la recommandation n° 62 du Rapport de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2011 en Wallonie, Parlement wallon 24.3.2022, doc 894/1.

<sup>11</sup> Recommandations 83 et 84 du Parlement wallon.



#### 4. Disposer de bonnes ressources matérielles

C'est une évidence : pour lutter contre une catastrophe, il convient de disposer de matériel adéquat.

Il nous paraîtrait très utile de disposer d'une sorte de « catalogue » des machines et véhicules disponibles dans les zones de secours belges, voire par-delà les frontières, et des procédures à activer pour pouvoir en disposer grâce à un déploiement rapide<sup>12</sup>.

Les centres nationaux et régionaux de crise doivent pouvoir aider les communes en ce sens.

#### 5. Disposer de processus de communication et d'alerte adéquats : de l'importance de la qualité de l'alerte et de la compréhension de l'information

L'UVCW plaide pour des outils de communication à disposition des bourgmestres (recours à des systèmes d'appel de secours performants comme les radios ASTRID ou le système de connexion GSM prioritaire « Blue Light Mobile » par exemple)<sup>13</sup>.

Le réseau d'alerte et de communication doit être robuste et résister à :

- ✓ la saturation et la défaillance des réseaux de téléphonie,
- ✓ la panne de réseau électrique et d'Internet,
- ✓ mais aussi l'existence de zones blanches sur le territoire sinistré, etc.

Le système d'alerte doit être fiable et les bourgmestres doivent pouvoir lui faire une totale confiance. Il y a encore trop de bourgmestres qui se lèvent en pleine nuit par temps de fortes pluies pour aller vérifier l'état du cours d'eau. Ce n'est ni viable ni tenable.

Quant aux informations véhiculées par les experts, il convient que cette communication soit « compréhensible, signifiante aux autorités régionales et communales compétentes et directement exploitable »<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> La recommandation 28 du PW précise que : « En coordination avec le Centre national de crise (NCCN), veiller à ce que des équipements efficaces et adéquats soient disponibles en permanence ».

<sup>13</sup> Cf. aussi la recommandation 70 du PW. À noter qu'un système comme celui d'ASTRID fonctionne au départ de déploiement de matériel afin de remplacer ou de renforcer un réseau GSM défaillant. Mais il est certain que lorsque le générateur situé au pied du mât GSM est noyé par l'eau, le système ne fonctionne plus. Quant au Blue light mobile, également développé par la société ASTRID, c'est un système qui se base sur le réseau GSM avec un mécanisme de priorité pour les utilisateurs qui en bénéficient, afin de pouvoir toujours téléphoner sur le réseau GSM si celui-ci est saturé. Il faut noter que les différentes formules sont payantes.

<sup>14</sup> Cf. la recommandation 8 du PW à laquelle nous adhérons tout à fait.

#### 6. Assurer la collaboration forte entre autorités supérieures et locales : ligne de commandement et connaissance du terrain

Pour l'Union, un enjeu crucial réside dans la recherche du juste équilibre entre le niveau le plus local - gage de connaissance du terrain - et le niveau provincial, voire fédéral ou régional, gage de coordination la plus efficace de l'ensemble d'un dispositif de gestion de crise sur un grand territoire.

Nous avons bien lu la recommandation 58<sup>15</sup> du Parlement wallon à laquelle nous adhérons totalement :

« dans l'hypothèse d'une succession de déclenchement de phases d'urgence, le législateur fédéral devrait :

- ✓ clarifier la chaîne de commandement dans la gestion de crise,
- ✓ déterminer clairement les mécanismes de coopération entre différentes entités<sup>16</sup>
- ✓ et rappeler le rôle et la responsabilité de chaque intervenant dans chaque phase d'urgence (Centre national de crise (NCCN), Centre de crise provincial, Centre de crise communal) ».

L'UVCW est à la disposition des instances pour y travailler de concert.

Nous soulignerons que la remontée de l'image précise de terrain, concernant tant le déroulement des événements que la connaissance fine du territoire, est une compétence essentielle du bourgmestre et de la cellule de crise communale.

Il convient à tout prix d'assurer une chaîne de commandement adaptée à la nécessité de réponses rapides en lien avec le terrain et d'éviter les ordres contradictoires générés par la méconnaissance de celui-ci.

Chacun doit disposer d'un tableau commun clair et actualisé de la situation en cours, ce qui n'est pas une question à régler uniquement du « haut vers le bas », mais aussi du terrain vers les structures de décisions supérieures.

<sup>15</sup> « Dans le cadre de l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, solliciter de l'Autorité fédérale la clarification du commandement dans la gestion de crise. Déterminer clairement les mécanismes de coopération entre différentes entités dans l'hypothèse d'une succession de déclenchement de phases d'urgence. Rappeler le rôle et la responsabilité de chaque intervenant dans chaque phase d'urgence (NCCN, Centre de crise provincial, Centre de crise communal) ».

<sup>16</sup> À noter que la recommandation 81 du PW demande « au Gouvernement wallon de solliciter le Gouvernement fédéral afin qu'il prévienne une procédure claire d'urgence interzones et fixant quel commandant de zone de secours dirige les opérations ».

La collaboration entre les bourgmestres et leur gouverneur et ses services est essentielle afin de coordonner au mieux les « réponses » et de réduire un maximum les dégâts.

Cette collaboration doit aussi s'exprimer en termes « d'organisation apprenante » : les débriefings sont, par exemple, très importants pour apprendre de l'expérience commune.

À noter que nous nous inscrivons également dans les pas du Parlement wallon lorsqu'il recommande une collaboration optimisée entre les autorités communales et les centres de crise fédéral et régional<sup>17</sup>.

## 7. Compter sur des renforts : le rôle des autres communes, des services de secours, des services de police et de l'armée

**7.1.** Les communes voisines (voire plus éloignées) sont souvent les premiers renforts.

Et on a vu s'exprimer cette solidarité de la plus belle des manières lors des inondations. Cette solidarité doit être saluée et soutenue par la Région.

L'UVCW estime très important de pouvoir bénéficier rapidement de renfort en personnel détaché d'autres communes, mais aussi d'autres niveaux de pouvoirs.

Nous saluons à cet égard la recommandation 77 du Parlement wallon qui souhaite « Assurer une capacité pour les gouverneurs de province à mobiliser, en cas de crise majeure, une réserve de personnel parmi les agents de l'administration provinciale ».

À noter également l'importance de la coopération au-delà des frontières régionales et nationales ; l'UVCW exhorte la Région wallonne à optimiser ses collaborations avec les autres régions du pays et les pays limitrophes.

Quant à la relation étroite entre la Wallonie et la Communauté germanophone, l'UVCW estime avoir été entendue par le Parlement wallon qui préconise de « conclure un accord

*de coopération entre la Wallonie et la Communauté germanophone afin de fluidifier la mise en œuvre concrète des aides et de clarifier la répartition des rôles entre les deux entités »<sup>18</sup>.*

**7.2.** Nous soulignerons aussi bien sûr le rôle des services de « secours » au sens large :

- ✓ les pompiers (et nous pointerons l'importance des volontaires mobilisables rapidement dans la gestion d'une crise et connaissant le terrain) ;
- ✓ les policiers (notamment pour sécuriser les lieux et gérer le chaos dans la population) ;
- ✓ les services fédéraux de la protection civile, dans la mesure de leurs « faibles » moyens ;
- ✓ la Croix-Rouge ;
- ✓ etc.

**7.3.** Quant au rôle de la Défense :

On sait que, dans certains pays (l'Espagne par exemple), l'armée joue un rôle de tout premier plan en cas de catastrophe. En Belgique, l'armée n'est pas un service de secours, mais elle peut intervenir en tant que renfort, soutien et assistance. Il est ainsi prévu que l'armée puisse appuyer les services de secours, avec le matériel existant, dans le cadre de ce qu'on appelle « l'aide à la Nation ». Mais cette « aide à la Nation » est le 10<sup>e</sup> des scénarios dans l'intervention de la Défense. Même si ces scénarios ne sont pas énumérés par ordre d'importance, nous estimons primordial que « l'aide à la Nation » reçoive dorénavant un accent tout particulier dans les priorités d'une armée renforcée.

L'UVCW souhaite que la Défense joue un rôle plus important dans le cadre de crises majeures via une intervention directe aux côtés des pompiers, policiers, agents de la protection civile (notamment par une crise qui dure et oblige à intervenir 24 h sur 24).

Une piste intéressante pour la gestion de crises serait de donner la possibilité aux communes de bénéficier du renfort des réservistes militaires, entraînés et rompus aux métiers de la défense et de l'intervention. Il pourrait être tenu un listing par province de ces réservistes, appelables en cas de catastrophes.

L'armée pourrait aussi aider à la gestion des bénévoles en support des autorités civiles et locales, en les encadrant et en organisant le travail.

<sup>17</sup> Recommandation 46 : « Préciser le rôle du CRC-W et des acteurs de la gestion de crise – Centre national de crise (NCCN), gouverneurs de province, communes – en matière, entre autres, de lutte contre les "fake news", d'activation du Copernicus Emergency Management Service et de coordination de l'utilisation des images aériennes disponibles » et recommandation 74 : « Sans remise en cause de l'articulation entre les différents acteurs, demander au Gouvernement wallon de solliciter le Gouvernement fédéral afin de :  
- évaluer le mode de fonctionnement entre le Centre de crise national (NCCN) et les centres de crise provinciaux afin de fluidifier la transition lors du passage d'un niveau de gestion de crise à un autre  
- faciliter l'utilisation des moyens du NCCN lors d'une phase de crise provinciale ou d'une phase de crise communale  
- renforcer la coopération du NCCN avec les services des gouverneurs de province et les communes  
- développer au niveau du NCCN une mission d'appréhension des risques climatiques et environnementaux au même titre que les risques majeurs déjà pris en compte par le NCCN  
- renforcer le rôle du NCCN dans la mobilisation et la mise à disposition d'une expertise spécialisée auprès des autres niveaux de gestion de crise ».

<sup>18</sup> Recommandation 121.



## 8. Collaborer avec la population : la sensibilisation nécessaire à la culture du risque et l'encadrement des bénévoles

Le rôle des citoyens dans le cadre d'une crise ne doit pas être oublié.

Tout citoyen qui se trouve dans une zone à risque doit en être correctement informé.

Or, on constate en Belgique que le citoyen n'est pas suffisamment sensibilisé à la gestion des risques, voire ne s'en rend compte que lorsque la catastrophe est sur sa tête.

C'est l'un des rôles du coordinateur PLANU de veiller à cette information primordiale, tant pour convaincre le citoyen d'évacuer lorsque c'est la seule issue pour la sauvegarde de son intégrité physique, que pour aménager son habitation afin d'anticiper efficacement les effets d'un événement calamiteux.

Quant aux bénévoles<sup>19</sup>, on soulignera leur engagement dans une aide solidaire qui doit être bien comprise, bien encadrée dès le début de l'événement et réservée aux tâches simples afin d'éviter des initiatives contre-productives, voire des mises en danger d'autrui et de soi-même.

Il pourrait donc être intéressant de créer une réserve de citoyens volontaires, sensibilisés au rôle qu'ils peuvent jouer en cas de catastrophe.

## COMMENT ÉVITER LES CATASTROPHES ET SINGULIÈREMENT LES INONDATIONS ?

### 1. Disposer d'un diagnostic pertinent et mis à jour

Le diagnostic initial et l'état des lieux sont très importants dans la prévention des risques pour dresser une véritable cartographie des risques.

En ce qui concerne spécialement les inondations, les solutions qui seront mises en place pour lutter contre elles doivent être fondées sur des constats et des outils rigoureux, exacts et totalement mis à jour.

L'UVCW insiste donc pour que les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), ainsi que les cartes d'aléas d'inondation, soient adaptés avec les nouvelles données issues de la catastrophe de juillet et actualisés.

Les recommandations du Parlement wallon vont également en ce sens<sup>20</sup>.

L'UVCW soutient également les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (les PARIS) qui visent à la gestion intégrée, équilibrée, durable et coordonnée des cours d'eau. Dans ce cadre, nous souhaitons que le rôle des contrats de rivière soit renforcé afin d'épauler les communes et de permettre une coordination des actions à l'échelle des bassins hydrographiques.

Nous sollicitons aussi le soutien structurel des services de la Direction des Cours d'eau non navigables du SPW, tant pour les PARIS eux-mêmes que pour l'assistance technique pour les chantiers qui ne peuvent pas toujours être assurés par les services communaux seuls.

### 2. Prendre des mesures globales en vue de gérer les risques hydrauliques

La prévention des inondations nécessite un ensemble de mesures qui doivent se soutenir les unes les autres afin d'assurer une plus grande résilience des territoires face à des événements d'inondations :

- ✓ par débordement de cours d'eau,
- ✓ par ruissellement,
- ✓ par saturation des réseaux d'égouts et/ou de canalisations de voirie,
- ✓ etc.

Si les inondations peuvent ainsi être d'origines diverses, elles risquent aussi d'être amplifiées par le dérèglement climatique.

Nous en revenons donc aux actions fondamentales de transition climatique que nous pourrions prendre pour « décarboner » notre environnement.

<sup>19</sup> Voir les recommandations 27, 34 à 36 du Parlement wallon.

<sup>20</sup> Recommandation 126 : « Mettre à jour les cartes des zones inondables et les cartes d'aléas d'inondations, prioritairement dans les zones sinistrées. Cette mise à jour prendra en considération, à titre d'exemple :  
- les risques de retour plus fréquent des phénomènes climatiques extrêmes ;  
- les processus aggravants (par exemple urbanisation et artificialisation des sols, impact des embâcles, etc.) ;  
- les effets de gestion des barrages dans chaque scénario de la note de maintenance ;  
- les nappes phréatiques et leurs remontées potentielles ;  
- l'évaluation par les communes après un événement d'inondation.

Dans l'attente de cette mise à jour :

- s'assurer que les autorités locales soient parfaitement informées de la portée et de la signification réelle des cartes des zones inondables ;
- intégrer une version utilisable de ces cartes dans tous les outils de Système d'Informations Géographiques (SIG) utilisés par les communes ;
- mener une démarche d'information et de sensibilisation à l'égard de la population et des parties prenantes (architectes, notaires, urbanistes, etc.), relative à la portée et la signification réelle des cartes des zones inondables et des cartes d'aléa d'inondations ».

De manière tout à fait pragmatique, la nécessaire réflexion sur l'ensemble des risques hydrauliques auxquels est soumis le territoire wallon mettra en évidence toute une série de réponses techniques possibles<sup>21</sup> pour y faire face et reconstruire des quartiers durables.

Par exemple, nous citerons :

- ✓ la création de zones d'immersion, de zones « tampon »,
- ✓ la création et l'entretien de bassins d'orage routiers ou de rétention d'eaux pluviales<sup>22</sup>,
- ✓ la gestion et l'entretien des égouts (curage régulier,...),
- ✓ la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques (dont les barrages),
- ✓ les techniques de construction (sur pilotis, avec des matériaux drainants,...),
- ✓ la désartificialisation,
- ✓ les bonnes pratiques agricoles,
- ✓ la couverture végétale permanente<sup>23</sup>, dont la nécessaire résilience des forêts, la plantation de haies,
- ✓ l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau (reméandration, gestion via contrat de rivière...),
- ✓ etc.

En ce qui concerne les égouts, il convient de plaider pour le meilleur et le plus régulier des entretiens possibles.

Dès le lendemain des inondations, la SPGE menait une opération spectaculaire de curage des égouts et avaloirs pour éviter tout choc en retour d'un réseau d'égouts saturé par des déchets de toute nature charriés par les eaux.

L'UVCW estime qu'une solution de mutualisation via la reprise de l'entretien des égouts par la SPGE apparaît comme une solution de mutualisation efficace d'un service et viendrait bien à son heure.

Au niveau agricole, nous estimons qu'il conviendrait d'assurer un allègement voire une élimination des risques de ruissellement.

<sup>21</sup> Recommandation 114 - rétention d'eau : « Développer des dispositifs de prévention des risques d'inondation en favorisant les mesures de rétention des eaux (zones d'immersion temporaire, reméandration, élargissement du cours d'eau, remise à ciel ouvert, etc.) ».

<sup>22</sup> Par exemple, la commune de Welkenraedt a fait réaliser, il y a quelques années, un bassin de rétention de 35 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 000 euros, ce qui a permis de tenir le « coup d'eau » de diverses inondations.

<sup>23</sup> Recommandation 136 : « Protéger le réseau écologique wallon ».

## GÉRER L'APRÈS-CRISE ET RECONSTRUIRE

La reconstruction après les inondations mérite une méthodologie de travail basée sur :

- ✓ la concertation avec les villes et communes sinistrées,
- ✓ la transversalité,
- ✓ le décloisonnement.

Une « union sacrée » entre tous les intervenants en somme.

### 1. Assurer une concertation permanente avec les villes et communes sinistrées

L'UVCW plaide pour qu'une concertation permanente soit assurée avec les communes, gestionnaires du territoire, afin de coconstruire les réponses réalistes, proportionnées et responsables eu égard aux risques d'inondations.

La reconstruction doit permettre de réconcilier les communes avec les fleuves et rivières dont elles ont toujours partagé l'histoire.

### 2. Développer une méthode de travail régionale basée sur la transversalité et le décloisonnement, gage de succès dans la reconstruction des vallées meurtries

Pendants directs à des mesures globales et holistiques que nous appelons de nos vœux, la transversalité et le décloisonnement doivent guider la méthodologie de la Wallonie.

Les recommandations du Parlement wallon vont également en ce sens<sup>24</sup>. Ce choix méthodologique peut s'exprimer via une « task force » réunissant les différents ministres concernés, leurs administrations, les pararégionaux concernés (SPAQUE, SWDE, SPGE, ...), etc. L'UVCW est évidemment à disposition pour y participer.

### 3. Adopter des mesures d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement assurant une maîtrise des risques

L'UVCW est à la disposition des Cabinets et des Administrations pour réfléchir de concert aux dispositifs et bonnes pratiques d'aménagement du territoire et voir comment elles pourraient être implémentées au mieux par les communes.

<sup>24</sup> Recommandation 145 : « Améliorer la transversalité au sein du Service Public de Wallonie (SPW) pour sortir d'une gestion en silos ». Et aussi recommandation 146 : « Renforcer le rôle de coordination du secrétariat général du SPW en améliorant la transversalité entre les directions générales. Développer une culture organisationnelle en ce sens, en particulier :  
 - au niveau des objectifs transversaux fixés par le Gouvernement ;  
 - en termes de dynamique de projets (y compris à durée limitée) ;  
 - en termes d'anticipation et gestion du risque en situation de crise ;  
 - en termes de capacité pour le Comité Stratégique (COSTRA) à délibérer d'enjeux communs à plusieurs Directions générales ».

Citons :

- ✓ le « stop béton » (éviter l'imperméabilisation des territoires),
- ✓ la maîtrise de l'urbanisation sur les hauteurs (si l'on préfère les hauteurs aux fonds de vallée, comment maîtriser le risque d'inondation par ruissellement ?),
- ✓ la lutte contre l'étalement périurbain,
- ✓ la réalisation des conditions des permis d'urbanisme (par exemple l'obligation de construction d'un bassin d'orage). À ce sujet, ne conviendrait-il pas de mutualiser les missions de contrôle des conditions de permis d'urbanisme ?
- ✓ etc.

#### **4. Apporter une solution à la question de la prise en charge des moins-values immobilières**

L'UVCW souhaite attirer l'attention de la Région sur le fait que les communes ne peuvent être livrées à elles-mêmes face à la question des moins-values immobilières qui seraient induites par des limitations de la constructibilité de terrains sur base de limitations régionales.

Si l'ambition de la Région est de rendre non constructibles certains endroits du territoire wallon, cela doit se traduire au travers de révision de plans de secteur et faire l'objet des indemnités nécessaires, et non pas être assurée au travers de la (non) délivrance des permis d'urbanisme ou au travers d'outils de planification communale, dont la responsabilité retombera inévitablement sur les seules communes.

Sur ce point la recommandation 135 du Parlement wallon nous inquiète lorsqu'elle précise que les « *“masters plans” proposeront des mesures concrètes à décliner, sur base des procédures prévues par la législation, dans des révisions de plans de secteur et<sup>25</sup> dans les outils de planification communale* ».

#### **5. Assurer la gestion optimale des effets d'une catastrophe comme les inondations**

Les inondations de juillet ont non seulement pris des vies et détruit des biens privés et publics, mais elles ont aussi créé des pollutions importantes, tant par les déchets charriés par les eaux en furie que par les hydrocarbures libérés de citernes à mazout renversées ou éventrées.

L'UVCW plaide pour l'élaboration d'un plan d'évacuation rapide et de gestion des déchets qui associerait les différentes intercommunales de gestion des déchets et la SPAQUE pour l'aspect dépollution.

Afin de prévenir toute difficulté en matière d'élimination des déchets en grande quantité (340 000 tonnes pour ces inondations), il convient de conserver des capacités régionales en suffisance.

Quant au relogement des personnes sinistrées, c'est évidemment un sujet essentiel. Le défi du logement public est sans doute l'un des plus grands chantiers de la Région wallonne, des communes et des SLSP dans les années qui viennent.

#### **EN GUISE DE CONCLUSION**

L'Union des Villes et Communes de Wallonie est aux côtés de ses membres et à la disposition des Gouvernements régional et fédéral et de la Communauté germanophone pour participer activement au processus de reconstruction des villes et communes sinistrées et à la réflexion générale sur la maîtrise et l'amélioration des procédures de gestion de crise(s) et de gestion du territoire dans toutes ses composantes.

Nous lutterons de concert contre les catastrophes (et singulièrement les inondations dans une Wallonie riche de son or bleu) et apporterons ainsi également notre pierre à l'édifice d'une société consciente des ravages du dérèglement climatique.



<sup>25</sup> Nous soulignons.

6<sup>ème</sup>  
édition

Smart  
City  
wallonia

CONGRÈS | SALON

04 oct. 2022  
WEX

Les Smart Cities  
à l'échelle  
des communes  
wallonnes

Le congrès-salon  
de référence dédié  
aux mandataires et  
aux acteurs  
publics wallons



←  
Inscription **gratuite**



[smartcitywallonia.be](https://smartcitywallonia.be)

#smartregion | digital  
wallonia  
.be





# CHRISTOPHE COLLIGNON,

MINISTRE WALLON DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

## « NOUS DEVONS TROUVER DES SOLUTIONS COLLECTIVES DANS LA GESTION DE CRISE »



Tout d'abord, je souhaiterais excuser le Ministre-président qui aurait voulu être des nôtres, mais qui ne l'a pas pu en raison d'un agenda surchargé. Il m'a chargé de vous transmettre quelques chiffres, notamment concernant les dossiers gérés par le fonds des calamités et les assurances. Mais, avant tout, je voudrais remercier l'UVCW qui, promptement, comme à l'accoutumée, a souscrit à ma demande d'organiser un colloque sur cette thématique importante.

Maxime Daye, Président de l'UVCW, a évoqué la culture du risque, la difficulté de la planification d'urgence, le fait que les plus petites entités n'ont pas toujours les ressources humaines nécessaires pour y faire face. Cela pose toutes les questions que l'on doit se poser par rapport à cette catastrophe vécue collectivement. Car, elle reste vivace dans toutes les mémoires.

C'est collectivement que l'on a pu faire face à cet immense défi, grâce à l'action des municipalistes, des bourgmestres et de leurs équipes qui étaient en première ligne, mais aussi à l'actionnement de tous les niveaux de pouvoir et de toutes les forces vives. Pour être allé très vite sur les lieux, j'ai encore en mémoire des scènes de guerre... Il n'y a pas d'autres mots. Sur quelques minutes, le territoire a été dévasté et l'on s'est retrouvé avec une montagne de déchets, des bâtiments déconstruits et des gens désœuvrés. C'était malheureusement la réalité.

Ce fut d'abord la mutualisation de l'action qui a permis de faire face. Il s'agissait d'abord de nettoyer le territoire et, ensuite, de s'occuper du relogement. Cette tâche nous apparaissait immense et puis, finalement, à force de réflexion, on s'est rendu compte qu'on devait s'appuyer sur les bourgmestres et leurs équipes, qui ont été admirables dans cette gestion de crise.

Ce fut ensuite le temps de la réflexion. C'est le rôle du Parlement de pouvoir formuler des recommandations pour que nous soyons plus volontaristes, et ce malgré le changement climatique qui nous concerne tous et les actions que nous pouvons tenter de mener. En effet, il faut tout faire pour tenter d'éviter que de telles catastrophes ne se reproduisent. Mais auquel cas, il faut aussi pouvoir reconnaître que les process doivent être améliorés et c'est l'objet du colloque d'aujourd'hui. Il faut donc essayer de tirer des leçons, de faire des recommandations pour que l'on puisse absorber ce type de crise en donnant les moyens aux villes et communes de fonctionner.

Voici le bilan chiffré que le Ministre-président m'a chargé de vous transmettre. Au niveau du Fonds des calamités, 5 896 dossiers ont été introduits : 5 521 émanent de personnes physiques, 350 de personnes morales et 25 du domaine public. Et ce, pour un montant total de dommages estimé à ce jour à 283 millions d'euros : 37 % pour des véhicules, 34,5 % pour du mobilier et un peu plus de 20 % pour de l'immobilier. Pour ce qui concerne le volet des assurances, ce sont plus de 64 691 dossiers de sinistres qui ont été rentrés, pour un coût total estimé à ce jour par Assuralia à 2,4 milliards d'euros.

Je rappelle ici que le Gouvernement a pris ses responsabilités : en fonction des lois plafonds sur le droit des assurances, le Gouvernement amène le différentiel qui permet à toutes les personnes qui sont assurées en Wallonie de couvrir l'ensemble de ce à quoi ils ont droit en fonction du sinistre pour lequel ils avaient été assurés. Comme je l'ai expliqué, la philosophie que nous avons retenue, c'est d'essayer d'être soutenant vis-à-vis des acteurs de première ligne. C'est d'abord de dégager des budgets en urgence parce que cela le nécessitait, et donc de donner les moyens de nettoyer le territoire.

À ce stade, nous avons également relogé plus de 3 300 personnes. Je pense que nous avons été, collectivement, à la hauteur du défi.

À ce propos, nous avons vite compris qu'il n'y avait pas de solution miracle. Nos solutions visaient donc, d'abord, le logement public en essayant de le reconstruire rapidement et en s'attaquant notamment à la problématique des immeubles inoccupés. Il fallait donner les moyens aux sociétés de logement d'agir, mais aussi de modifier les règles, pour accueillir les sinistrés.

Mais nous avons aussi ciblé le secteur privé, en dopant les AIS. On a donc essayé d'être imaginatifs : nous sommes également allés sur de l'acquisitif en permettant aux sociétés de logements d'acquérir du nouveau logement. C'était une première en Wallonie. C'est d'ailleurs une méthodologie que je défendrai et que je proposerai de continuer dans le Plan de relance où 100 millions d'euros sont consacrés à des opérations de partenariat public-privé. Nous avons aussi été imaginatifs en mobilisant des gîtes, grâce à des primes aux propriétaires.

Cependant, on a remarqué que le public sinistré ne souhaitait pas se déplacer loin de son domicile et il a donc fallu mettre en place du logement modulaire. Il nous fallait donc trouver des terrains qui soient équipés et qui ne soient pas trop éloignés. Il faut aussi que le marché soit disponible, ce qui n'est pas si évident que cela. On a donc procédé à deux marchés cadre. Le plus bas coût en matière de logement modulaire varie entre 80 000 et 100 000 euros par logement : cela donne une idée du budget que l'on aurait dû consentir si l'on avait opté uniquement pour cette solution. Et ce, à considérer que le marché soit mûr et qu'il y ait des entreprises disponibles, ce qui était loin d'être le cas à l'époque.



Le Parlement a fait son travail, en proposant 161 recommandations dans diverses thématiques : les prévisions et alertes météorologiques et hydrologiques, la prévention des risques et gestion de crises (dont nous discutons aujourd'hui), les barrages ou ouvrages d'art, la gestion des cours d'eau, l'aménagement du territoire et la reconstruction. In fine, nous devons nous prémunir des risques, faire en sorte que les populations ne puissent plus habiter dans des zones difficiles. Le défi est de savoir si on interdit ou si on s'adapte, c'est donc un choix de société. Nos recommandations concernent également le Service public de Wallonie et la fonction publique.

En conclusion, je vous dirais que nous devons trouver des solutions collectives dans la gestion de crise. Mais, dans ma conviction, il manque une étape : le Gouvernement wallon n'a aucune compétence en matière de réquisition ; nous devons donc faire appel à la collaboration des gouverneurs pour être plus optimal dans la gestion des crises. Cet élément doit donc être l'une des revendications de la Wallonie si nous voulons être plus performants à l'avenir.





# DENIS MATHEN,

GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

## « LE CHAMP DE LA RÉFLEXION EST ENSEMENCÉ »



Comme j'ai coutume de le dire, un gouverneur est de moins en moins un gouverneur de province et de plus en plus un gouverneur dans la province, signifiant par-là que ses compétences au sein de l'institution provinciale ont été fortement restreintes par rapport à un passé pas si lointain et que son rôle officiel y est aujourd'hui essentiellement déployé au travers de celui d'un commissaire de gouvernement au sein de l'institution, même s'il me semble essentiel de préserver son implication dans les activités de sa province et dans les projets qu'elle mène.

Cependant, dans le même temps, et au-delà de ce rôle de représentant territorial d'État (et/ou de région), les compétences propres qui nous sont dévolues (et celles-là sans cesse croissantes, pas seulement dans le domaine de la sécurité stricto sensu) n'ont de sens, selon moi, que si nous les exerçons, pour grand nombre d'entre elles, en liaison, en concertation, en coordination, en synergie, en bonne intelligence avec les pouvoirs locaux que sont les CPAS, les zones de police, les zones de secours, mais aussi avec les communes, surtout dans le domaine qui nous rassemble aujourd'hui, celui de ce que vous avez appelé « la gestion de crise(s) ». Et ce, même si le concept mériterait d'être explicité et même relativisé, j'y reviendrai.

Pour nous, gouverneurs, tisser un lien avec les communes et garder ce lien actif, interactif, vivant et l'organiser structurellement, est donc primordial. À côté de la conférence des bourgmestres, que tous, je pense, en Wallonie, nous organisons, une journée comme aujourd'hui y contribue plus que largement.

Je ne vais pas vous exposer ici le rôle-clef, central des gouverneurs en matière de gestion des crises, mais pour ne reprendre que l'exemple de la crise de la Covid-19, c'est à

mon niveau, en un an et demi, entre 600 et 700 réunions qui y furent totalement ou principalement consacrées, dont plus de 60 avec les bourgmestres de ma province. La vidéoconférence aidant bien évidemment à ce propos.

Je voudrais profiter de cette intervention pour revenir sur quelques éléments et réflexions qui peuvent parfois éclairer sous un jour un rien différent les questions qui sont à l'agenda de ce jour. Les différentes situations inédites que nous venons de traverser et dans lesquelles nous sommes encore plongés ont été celles de toutes les confusions.

La première est que les notions de situations d'urgence, de situations de crise et de situations d'exception se sont, dans le langage courant, dans le discours des autorités, dans les médias, télescopées comme jamais. Elles semblent avoir perdu les unes et les autres de leur substance. Des réalités différentes, avec des implications également juridiques différentes (ce qui n'est pas anodin), ont été trop rapidement élevées au rang de synonymes, biaisant ainsi, selon moi, une partie de la réflexion et de l'analyse voire de l'action appropriée.

La deuxième confusion : les concepts de gestion stratégique et de gestion opérationnelle - concepts qui étaient pourtant à la base des principes de l'AR de 2006 et qui le sont restés dans l'AR de 2019, particulièrement dans le cas de la crise de la Covid-19, mais pas seulement - ne correspondent plus à la manière dont on a fonctionné concrètement. On a vu des décideurs stratégiques plonger leurs mains dans la marmite bouillonnante de l'opérationnel en oubliant, un temps, l'essence même de leur fonction. La nécessité inédite l'explique sur le court terme, mais les principes légaux et réglementaires de fonctionnement ne peuvent se satisfaire du fait que ceci s'installe sur le long terme.



La troisième confusion : trop souvent, certains responsables de la gestion ont été à tort considérés comme des acteurs de la collecte de données ou même de la prévention. Une certaine obligation d'anticipation ne signifie pas qu'il faille se substituer aux outils et lieux de recueil d'informations et d'analyses de ces données, parfois très techniques et complexes à interpréter. Chaque fois que c'est possible (et ceci l'est me semble-t-il en matière d'inondations, un peu plus que dans d'autres domaines), ce qu'il faut privilégier, c'est l'input de l'analyste vers le futur gestionnaire qui, lui, déclenchera les procédures qu'il a préparées dans son travail de planification. L'autorité administrative, quelle qu'elle soit, éventuellement amenée à prendre des mesures même à titre conservatoire, ne peut pas être à l'affût perpétuel de données à rechercher un peu partout, dans la presse, sur des sites Internet ou dans des bulletins météo. Développer, en matière d'inondations, cette structure propre à délivrer des inputs est pour moi le plus grand défi. Cela est une vraie avancée. Son rôle peut encore, selon moi, être un rien clarifié.

Et enfin, dernière confusion : information ne vaut pas alerte. Asperger les boîtes mails de centaines d'interlocuteurs, en pleine nuit, de messages successifs, techniques, parfois contradictoires ou très évolutifs les uns par rapport aux autres ne peut être considéré comme une alerte digne de ce nom. Si on a l'illusion que ce parapluie-là protège de la responsabilité, il ne protège en tout cas pas de l'inefficacité et encore moins de la catastrophe. Les procédures d'alerte doivent être concertées préalablement, le schéma d'alerte négocié et accepté par les parties et figurer à ce titre dans un document de planification adopté en bonne et due forme.

À propos de prévention, deuxième considération, plus sans doute que dans d'autres types de phénomènes, celle des inondations (et donc l'approche des conséquences des changements climatiques) doit être bien évidemment systémique. De risques naturels « simples », les inondations sont devenues plus que jamais ce qu'on nomme un risque réflexif, qui questionne fondamentalement notre vie en société, nos habitudes, nos pratiques...

Pour l'approche systémique que commandent les décisions aptes à les prévenir (et au-delà des enjeux planétaires et internationaux sur des mesures globales liées aux émissions de gaz et à la consommation des énergies), il faut avouer que le niveau local et même le niveau supralocal au sens « province » sont largement démunis. Que ce soit en matière d'urbanisme, d'agriculture, de mobilité, de gestion des infrastructures, d'ouvrages d'art, pour ne citer que ces domaines, la Région est à mon sens l'ensemblier-clef pour impulser une telle approche systémique au premier niveau pertinent.

Il a déjà été question de formation dans les exposés qui m'ont précédé. Elle est effectivement un des maillons indispensables pour l'avenir. Mais nous sommes loin de partir de rien. L'une des premières initiatives en tant que gouverneur de la province de Namur, il y a quinze ans, fut de réunir les bourgmestres à l'occasion de formations/sensibilisations aux nouvelles responsabilités dans ce domaine qui découlaient de l'AR de février 2006 sur le rôle des autorités locales, des bourgmestres comme des gouverneurs d'ailleurs, en matière de gestion des situations d'urgence, de planification, de coordination des acteurs et de déclenchement de phases.



Depuis, bien des initiatives ont vu le jour. Et je ne serai pas exhaustif. J'ai aidé à porter Planicom sur les fonts baptismaux, ce certificat lancé par l'Université de Liège à l'attention - au départ du moins - des agents et mandataires communaux, où j'y ai enseigné durant une dizaine d'années. J'ai été à l'initiative de la création d'un cours inter-facultaire d'introduction aux principes de la gestion publique des situations d'urgence, de crise et autres situations d'exception à l'Université de Namur, cours que je dispense depuis huit ans. Et, il y a trois jours, j'étais aux côtés de l'exécutif provincial namurois à l'occasion d'une table ronde de plus de trois heures rassemblant une soixantaine d'institutions et d'entreprises privées, afin d'accompagner la peut-être future création d'un baccalauréat en gestion de crise au sein de notre enseignement provincial namurois, projet unanimement salué par l'assemblée.



Cela fait dès lors quelques années déjà que le mouvement est en marche, que les possibilités de formation existent et que celles et ceux qui veulent les saisir peuvent le faire. Et de nombreux mandataires l'ont déjà fait... Ce qu'il reste à faire très certainement, c'est de promouvoir ces formations, de les soutenir, de les amplifier et surtout de valoriser celles et ceux qui les suivront, en ce compris par des adaptations législatives et réglementaires adéquates.

Ma quatrième considération d'ouverture a trait aux exercices et à leur organisation. Entre panacée idéale et entreprise coûteuse et chronophage, il convient de trouver l'équilibre, au-delà de l'effet d'annonce, du coup de pub et de l'acquisition d'une bonne conscience. L'exercice doit répondre à des objectifs clairement identifiés, ses finalités doivent être discutées en cellule de sécurité et son modus operandi adapté aux dites finalités. Un « table top » bien réfléchi vaudra dix grands déploiements aux visées tout aussi démonstratives que rassurantes.

Est-il raisonnable de simuler une évacuation de masse quand le Fédéral n'en a pas encore fixé la doctrine ? Et je considère personnellement que les situations bien réelles, que tous ensemble nous avons traversées depuis quelques années, sont sans doute, elles aussi, à comptabiliser au nombre des exercices, en situation plus que vraisemblable, dont il faut également conserver les enseignements.

Nous avons lancé il y a quelques années en province de Namur, avec le commandement militaire et son équipe, ce que nous avons appelé les Comex, qui sont des exercices « clef sur porte » que nous proposons aux communes. La Défense en assume l'animation au travers d'une simulation via des inputs plus vrais que nature. Mes équipes en coordonnent l'organisation et en assument la direction. Cela permet aussi l'essentiel, tant chez nous que dans les communes : se connaître et souder les équipes.

Cinquième considération, sur laquelle le temps qui m'est imparti ne me permet pas de m'étendre : j'ai été frappé ces derniers temps par le fait que la gestion des situations de

crise a progressivement, et plus souvent qu'à son tour, créé des lieux « ad hoc et sui generis » de gestion et d'interactions, inexistantes a priori, quitte à délaissier les instances et organes préexistants et officiels qui devaient les prendre totalement ou partiellement en charge. Les commissariats spéciaux, les chapelets de vidéoconférences créées pour l'occasion ou autres Codeco, cénacle quasiment inconnu dans le domaine de la gestion de telles situations il y a encore deux ans, en sont quelques exemples.

Sans nullement dénigrer tout le travail accompli par ces créations tout autant opportunes que contingentes, l'un des enjeux du futur sera, à chaque fois que c'est possible, de redonner aux institutions pérennes leurs droits et leur fonction.

Dernière considération, car il faut bien se limiter : il est de première évidence à présent de remettre sans attendre sur le métier l'article 40 de l'AR de 2019 relatif à la période de rétablissement. Celui-ci pose en effet la question des moyens d'action de l'autorité locale qui doit prendre en charge ce rétablissement. En outre, les crises que nous venons de connaître ont mis en avant une incroyable « perméabilité/interpénétration » des phases de gestion : concomitance de plusieurs phases fédérales, phases communales déclenchées alors que nous nous trouvions en phase provinciale voire fédérale, succession de phases : provinciale - puis fédérale - puis à nouveau provinciale, phase(s) déclenchée(s) à titre préventif (notamment, mais pas seulement, pour l'utilisation de BE-Alert), ...

Cette réalité semble difficilement compatible avec le libellé de l'article 40 quand il dispose que : « L'autorité compétente qui a pris en charge la coordination stratégique de la situation d'urgence, ou le bourgmestre en ce qui concerne les situations d'urgence ayant fait exclusivement l'objet d'une coordination opérationnelle, veille à la cohérence de la stratégie globale de rétablissement ». Ajouté au débat fondamental sur les moyens d'action que j'ai déjà mentionnés et à d'autres, ce questionnement quant aux phases nous oblige à ouvrir ce débat sur la réalité et la faisabilité du rétablissement.

Voici, Mesdames et Messieurs, les quelques considérations que je tenais à partager avec vous en ouverture de ce colloque. Les sujets évoqués ne sont pas les seuls enjeux du futur à ce propos. L'imbrication de plus en plus inextricable des procédures de gestion des situations d'urgence et de crise avec la matière de l'ordre public et, même au-delà, l'utilisation des procédures des AR de 2006 puis 2019 pour gérer, également parfois en l'absence de besoin de coordination multidisciplinaire, des situations qui relèvent quasi exclusivement de l'ordre public ou la place de plus en plus importante qu'occupent les Régions dans le domaine de la prise en charge des situations d'exceptions complexes, sont au nombre de ces sujets qui alimentent d'ores et déjà la réflexion et l'alimenteront davantage à l'avenir. Le champ des possibles est ouvert et le champ de la réflexion est ensemencé.

# COLLOQUE « GESTION DE CRISE(S) »

## TABLE RONDE



**Alain DEPRET,**  
Secrétaire de rédaction

« INTÉGRER LES NOUVEAUX RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ENSEMBLE DE NOS MODÈLES DE DÉCISIONS »

**CÉLINE TELLIER,**  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le colloque « Gestion de crise(s) et reconstruction - Focus sur l'après-inondations », se ponctuait par une table ronde animée par Stéphane Tassin, journaliste à *La Libre Belgique*. L'animateur a questionné tour à tour Céline Tellier, ministre de l'Environnement, Philippe Henry, ministre du Climat et des Infrastructures et Olivier Granville, chef de cabinet de Willy Borsus, ministre de l'Aménagement du territoire. Il était ainsi question de

faire le point en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et, plus largement, de prévention des inondations. Le *Mouvement communal* publie, dans les lignes qui suivent, quelques morceaux choisis des débats. Pour plus d'exhaustivité, le lecteur trouvera sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, la vidéo de l'entièreté des échanges.

## CÉLINE TELLIER,

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

« Au-delà des enjeux pris isolément, il faut intégrer les nouveaux risques climatiques et environnementaux dans l'ensemble de nos modèles de décisions, et donc aussi dans notre culture du risque. Il s'agit aussi d'avoir une plus grande réactivité lorsqu'on est confronté à des phénomènes extrêmes, car on sait qu'ils vont arriver plus régulièrement. Il faut absolument travailler sur notre adaptation aux changements climatiques. Et ce, en parallèle au travail sur l'atténuation des risques climatiques en tant que tels ».

« Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a prévu des moyens conséquents, notamment sur la création des zones d'immersion temporaire et la reméandration des cours d'eau. Cela va permettre, aux gestionnaires de cours d'eau, des aménagements qui vont en amont des zones urbanisées. Il faudra retenir l'eau de façon beaucoup plus naturelle pour réduire les risques, c'est fondamental. Il y a



d'autres pratiques, notamment en matière agricole, qui sont aussi prévues : le découpage des parcelles, l'instauration de bandes anti-érosives ou la protection des prairies dans les zones d'aléa d'inondation élevée. Ce sont des dispositifs qui vont permettre, en termes d'aménagement du territoire, de faire évoluer un certain nombre de pratiques. Nous devons aller vers ce type de mesures, vers des plans globaux d'aménagement qui tiennent compte des bassins versants et des risques de ruissellement, mais, surtout, qui essaient de comprendre comment un cours d'eau fonctionne ».

« En ce qui concerne les villes et communes, le Gouvernement a prévu un budget prévention de plus de 21 millions d'euros à travers un droit de tirage. Elles ont donc accès à un catalogue de mesures qui ont montré leur efficacité en matière de réduction des risques, et, aujourd'hui, elles ont des moyens supplémentaires. C'est un début. Sur les zones d'immersion temporaire et les moyens du Plan de relance, on aura différents appels à projets qui seront lancés dès cet automne pour accentuer l'utilisation de ce type d'aides. Et cela fonctionne puisque l'on constate que les zones d'immersion temporaire ont été, pour la plupart, moins touchées par les inondations. Ce n'est pas une solution miracle, évidemment, et il faudra réfléchir au cas par cas, en fonction des études hydrauliques qui ont été lancées, notamment sur le bassin de la Vesdre ».

« Concernant l'enjeu essentiel de la maîtrise de l'urbanisation, un accord de Gouvernement demande de mettre fin à l'artificialisation des sols à un horizon lointain, mais, ceci dit, de plus en plus proche. Au-delà de cette question, il existe des pratiques qui vont permettre d'imperméabiliser et de végétaliser les sols. Un projet du Gouvernement sélectionne no-

tamment 17 nouveaux parcs urbains en Wallonie où le béton fera place à du végétal, pour permettre à l'eau de percoler davantage. Vous savez que l'on a aussi un grand programme de plantation d'arbres et de haies. On a déjà 1 300 000 arbres plantés. Ce sont des solutions naturelles, qui permettent de réduire également les risques climatiques ».

« On ne peut pas simplement dire qu'on ne va plus habiter le long des cours d'eau. Il est donc essentiel d'augmenter la conscience du risque. On ne pourra pas interdire à tout le monde d'habiter là où il y a un risque d'aléa d'inondation moyen. On doit travailler sur l'habitabilité de notre territoire en tenant compte de ces nouveaux risques, mais aussi en le faisant de façon raisonnée et en innovant dans les pratiques d'habiter. Il est aussi de notre ressort que chaque citoyen ait, à proximité de son logement, un espace vert de qualité. Donc, quand on crée des parcs dans les zones urbanisées, quand on développe de la mobilité alternative, nous faisons aussi du social. Il faut donc lier les enjeux environnementaux et sociaux, qu'il ne faille pas être fortuné pour avoir le droit d'être protégé par rapport aux risques ».

« En matière de déchets, je tire une leçon de la crise des inondations : il faut avoir des capacités de stockage temporaire. On a vu que c'était un des gros enjeux et on a mobilisé, notamment avec l'aide du SPW Mobilité et Infrastructures, des sites comme celui de l'A601 pour stocker temporairement les déchets. Mais on doit en tirer les leçons et mettre en place une réserve de sites qui peuvent être activés si l'on a des quantités de déchets importantes à traiter. Mais il faut rappeler tout de même qu'on a réussi à recycler 75 % des déchets issus des inondations. Pour ma part, je n'aurais pas parié, au moment de la catastrophe, que nous y serions arrivés ».

## PHILIPPE HENRY,

MINISTRE DU CLIMAT  
ET DES INFRASTRUCTURES

« Beaucoup de travaux de remise en état ont été menés depuis cet épisode dramatique, au-delà de la gestion de la crise en tant que telle. Il y a aussi eu des travaux d'analyse et les travaux de la Commission d'enquête du Parlement. Ceux-ci ont d'ailleurs démontré qu'il faut s'attaquer à certains manquements. Mais je pense que nous ne trouverons pas de solution miracle ni de réponse unique dans le domaine des infrastructures. Toute nouvelle crise se traduira différemment et nous devons donc avoir le bon diagnostic et la bonne gestion. Le risque semble aujourd'hui, par exemple, plutôt se trouver dans les épisodes de sécheresse ».



« Nous allons devoir être courageux sur la matière de l'aménagement du territoire, parce que c'est ce qui détermine l'occupation du territoire, ce qui détermine un grand nombre de phénomènes. La manière dont on impacte le territoire, la manière dont on se déplace, cela a des impacts très importants en matière de gaz à effet de serre, d'emprise au sol, de déplacement de l'eau, de conséquences sur l'habitat et la localisation des services. Personne ne croit que l'on va, d'un coup de baguette magique, modifier les plans de secteur. Il y a, cependant, un autre outil régional majeur : le schéma de développement territorial qui va permettre, notamment, de concrétiser l'objectif du "Stop béton". Pour cela, il faut des orientations claires et fortes qui soient respectueuses à la fois de nos objectifs à long terme et de la nécessité d'adaptation climatique avec laquelle nous devons travailler beaucoup plus aujourd'hui. Cela fera partie des débats importants dans les mois qui viennent ».

« Nous avons désormais commandé une étude multidimensionnelle, parce que nous sommes concernés sur différentes matières, sur l'ensemble des changements à prévoir en termes d'adaptation climatique. Sur cette base, nous allons prioriser les investissements dans le temps, parce que c'est un travail de plusieurs législatures. C'est une transition majeure dont on ne connaît d'ailleurs pas encore tous les aboutissants. En outre, le Plan climat va être discuté très prochainement par le Gouvernement. Celui-ci comprendra aussi un volet adaptation. Malheureusement, j'ai constaté, dans la gestion des inondations, la grande difficulté du changement structurel rapide dans la reconstruction. Aller très vite et faire différemment, c'est antinomique et compliqué. Nous devons donc, pour le futur, nous préparer en fonction de ces changements rapides ».

« Si nous prenons en considération les risques extrêmes de juillet 2021, en les étendant à l'ensemble de la région, nous serons confrontés à un gros souci d'habitat en Wallonie, tout simplement. Ce n'est évidemment pas envisageable. Il faudra donc prendre des précautions, apprendre à gérer différemment, à avoir une bonne gestion des infrastructures. Il faudra prendre des mesures en ce qui concerne la manière d'habiter et l'accompagnement des risques d'inondations, car juillet 2021 nous a montré une grande difficulté à gérer la catastrophe en elle-même. Dorénavant, on doit se dire que les catastrophes sont possibles, qu'elles sont plus que probables dans le futur. Nous devons désormais gérer les informations, les risques, les annonces, les préventions. Nous devons aussi gérer les moyens de secours, la communication d'urgence. Et la solution n'est certainement pas de déplacer la moitié de l'habitat wallon, mais, à certains endroits, on doit certainement ne plus construire ».

« D'une manière générale, les problèmes liés aux conséquences environnementales touchent toujours les plus faibles. Il est donc de notre devoir absolu, en tant que pouvoir public, de rendre la transition la plus juste possible. Il faut que l'ensemble de la population soit pris en compte et que ce ne soit pas le niveau de précarité qui détermine le niveau de risque où l'on habite. Les logements publics doivent être confortables, peu énergivores et sécurisés, quitte à mener des politiques spécifiques d'accompagnement au départ des CPAS. Nous devons aider les ménages plus précarisés à adapter leur logement, à changer éventuellement de localisation, afin d'éviter qu'ils ne soient piégés par des situations plus risquées ».

## OLIVIER GRANVILLE,

CHEF DE CABINET DE WILLY BORSUS,  
MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« La circulaire qui évoque des pistes de reconstruction à la suite des inondations n'a pas été prise dans l'urgence. Elle remplace une circulaire de 2003 sur le même sujet. Celle-ci était sur le métier dans le groupe de travail transversal "inondations" et nous avons juste accéléré un peu le processus en y intégrant quelques leçons tirées des événements. Il n'est pas prévu de créer, à ce sujet, un instrument à vocation réglementaire, car la circulaire offre l'avantage de la souplesse. Elle permet aux fonctionnaires, aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage d'avoir des lignes directrices qui peuvent être interprétées au cas par cas, compte tenu des situations locales. Il y aura donc un peu plus de





travail à faire pour celui qui dépose une demande de permis de bâtir, mais c'est le prix à payer si l'on veut que chacun puisse assumer ses responsabilités. On travaille également sur des référentiels qui seront disponibles au deuxième semestre. Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques qui va mettre au goût du jour un certain nombre de règles techniques dans l'art de construire dans une zone d'aléas ».

« En ce qui concerne les aménagements futurs, je pense qu'il faut réfléchir, dans les documents d'aménagement du territoire, à l'ensemble des risques liés aux changements climatiques. On parle alors de documents qui engagent des futurs schémas d'orientation locaux. Là, on est typiquement dans l'urbanisme local. Ce sont des documents qui doivent être élaborés par les communes, si elles le souhaitent, sur une partie de leur territoire. Et, en ce qui concerne la zone qui a subi les inondations, on mène déjà des études en appui des efforts qui sont faits au niveau local. On a également mandaté des bureaux d'études pour des études dites de quartiers programmes. Dans les communes de catégorie 1, onze quartiers ont été identifiés comme particulièrement impactés par les inondations. Nos auteurs de projets y travaillent pour voir comment on peut reconstruire et améliorer l'habitabilité dans toutes ses dimensions ».

« Les plans de secteur ont leur âge, mais c'est le seul outil réglementaire qui reste en aménagement du territoire. C'est un outil qui impacte l'ensemble des parcelles cadastrales de la Wallonie. La révision de cet outil ne serait pas une mince affaire. En ce qui concerne plus spécifiquement l'événement des inondations, une recommandation du Parlement wallon évoque la possibilité de réviser, ou pas, le plan de secteur dans les endroits impactés. C'est un sujet sur la table de nos auteurs de projets. Le dossier n'est pas fermé, mais il faudra s'y attaquer avec beaucoup de prudence ».

« Dans les études de quartier, on travaille beaucoup sur les aménagements de l'espace public. C'est un élément déterminant : dans les quartiers sinistrés, il faut que les occupants aient accès à des services publics de qualité. C'est un élément qui permet d'améliorer la qualité de vie localement. Cela étant, il y a la question des coûts de la construction. Je partage malheureusement le constat que les coûts explosent pour diverses raisons. Je ne vais pas ici dire que les normes qui ont été prises dans le passé ou qui sont prises aujourd'hui ne sont pas nécessaires ni utiles, mais mécaniquement, elles renchérissent le coût du bâti. Et maintenant, on a des phénomènes inflationnistes qui viennent de l'extérieur. Donc oui, la question de l'accessibilité au logement va redevenir un sujet important, ça c'est certain ».

**NGI**  
Nationaal  
Geografisch  
Instituut

**IGN**  
Institut  
Géographique  
National

# BeGeo

**4-10-2022**

## Brussels Expo

[www.ngi.be](http://www.ngi.be)  
E-mail: [sales@ngi.be](mailto:sales@ngi.be)

CHAUDFONTAINE

**DANIEL  
BACQUELAINE,**

BOURGMESTRE

**« IL RESTE BEAUCOUP  
DE PROGRÈS À FAIRE  
EN MATIÈRE DE CULTURE  
DU SAUVETAGE »****Alain DEPRET,**  
Secrétaire de rédaction

La commune de Chaudfontaine, comme beaucoup d'autres villes et communes wallonnes, a été violemment touchée par les inondations de la mi-juillet 2021, faisant 4 morts et près de 4 000 personnes sinistrées. La Vesdre fut donc meurtrière, et notamment en plein centre, pour les 27 maisons qui s'alignent sur l'avenue des Thermes, entre le pont du Casino et celui de l'usine Chaudfontaine. Après avoir aidé les citoyens sinistrés au plus près pendant neuf mois, c'est l'heure du bilan pour Daniel Bacquelaine, Bourgmestre de Chaudfontaine. Il évoque ici l'avenir de sa commune, une plus grande prévention et divers projets de réaménagement du territoire. Pour l'avenue des Thermes, il sera notamment question de créer une zone d'immersion en cas de crue, en parfaite concertation avec les propriétaires. Il sera aussi question de créer des logements sur pilotis sur le site de l'ancienne capsulerie. Le but est clair pour le bourgmestre : ne plus jamais être confronté à une telle catastrophe !

**Monsieur le Bourgmestre, comment avez-vous vécu la catastrophe de juillet 2021 ?**

C'était en effet une véritable catastrophe, dans le sens où nous n'avions jamais été confrontés à ce type de tragédie. Beaucoup de gens ont tout perdu ce jour-là. La première phase des inondations est celle des 14, 15 et 16 juillet où nous avons été confrontés à un phénomène exceptionnel, avec deux rivières en furie : l'Ourthe à Soheit et la Vesdre à Vaux-sous-Chèvremont et à Chaudfontaine-Sources. La rapidité de la montée des eaux et la vitesse du flux, notamment sur la Vesdre, vont engendrer une véritable destruction du territoire : des voitures et des maisons emportées, des trottoirs, du mobilier urbain et des voiries fortement abîmés... Le complexe sportif de Vaux a été détruit, la piscine de Chaudfontaine aussi. Des entreprises privées comme la Chocolaterie Galler, le Casino ou le château des Thermes et 1 700 maisons privées ont aussi été fortement endommagées.

**Le premier réflexe est donc celui du sauvetage...**

En effet, et ce ne fut pas facile. J'ai d'ailleurs rappelé, lors de la Commission d'enquête au Parlement wallon, que nous avons beaucoup de progrès à faire en matière de culture du sauvetage et que, manifestement, il n'y a pas eu de coordination suffisante. La façon dont sont structurés ceux qui doivent normalement intervenir dans le sauvetage dans notre pays ne me semblent pas d'une grande efficacité, malheureusement. Par exemple, on a, en province de Liège, six structures d'incendie, de pompiers et c'est évidemment beaucoup trop. On a la Protection civile qui dépend d'un autre niveau de pouvoir que celui des pompiers et on a l'armée qui a été, en tout cas les premiers jours, pratiquement absente.



J'ai donné un ordre d'évacuation dès le premier jour, le 14 à 14 heures. On a donc dû évacuer avec les moyens du bord, avec la police et les pompiers. À mon sens, une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir, pour créer un véritable corps de sécurité civile fonctionnel et efficace, serait absolument nécessaire.

### **Lors de la Commission d'enquête, avez-vous eu l'impression d'avoir été entendu ?**

Oui, je pense. J'ai aussi pu exprimer mon sentiment au Parlement fédéral, avec une ministre de l'Intérieur qui a été sensible à l'argumentation, je pense. Et au niveau de la Région, je pense que cela devrait évoluer dans les prochains mois. En tout cas, je rappellerai cette nécessité de manière régulière. Cela dit, le premier jour de l'inondation, on a immédiatement créé une cellule de crise et nous avons été dans l'action immédiate totale. On reste donc, dans ce cas, extrêmement rationnel par rapport aux décisions qu'il faut prendre. Il ne faut pas oublier que le 14 juillet, c'était en pleine période de vacances et que ce n'était pas évident de profiter de personnel en suffisance pour affronter un tel événement. Il faut donc une certaine mutualisation de fonctions, à mon avis, quand les communes sont trop petites, pour faire appel en permanence aux agents nécessaires à la prise en charge d'une crise de cette nature.

### **Quelles furent, selon vous, les principales difficultés ?**

La première tâche fut de recevoir les personnes évacuées - près de 1 200 personnes - dans un lieu propice. On a donc créé un lieu d'hébergement à Beaufayt et, très vite, des familles privées et des hébergeurs sont venus proposer spontanément leurs services. On a dès lors pu, au fur et à mesure de l'arrivée des gens dans le centre d'hébergement, trouver des solutions de logement qui sont évidemment temporaires, mais qui nous permettaient de ne pas engorger le centre d'hébergement. Et ce fut quelque chose de très réconfortant : voir la solidarité qui se mettait en route immédiatement et de manière très forte. C'était l'après-midi même du 14 juillet et ça s'est poursuivi le 15 et le 16. Et puis est venue la deuxième phase de la catastrophe, qui a commencé dès le samedi suivant, le 17 juillet. Il a fallu démarrer immédiatement le déblaiement. D'abord, faire une visite dans chaque maison pour s'assurer que des personnes ne se trouvaient pas en difficulté ou en grande vulnérabilité. Et puis, très vite, déblayer immédiatement les déchets qui s'accumulaient.

### **Ce fut un travail sans relâche...**

On a démarré un travail 24 h sur 24. On a beaucoup travaillé la nuit, ce qui a permis d'aller plus vite et de manière plus libre puisque, la journée, la mobilité était extrêmement difficile car les familles venaient voir ce qui se passait dans les communes les plus sinistrées. Il a fallu ensuite organiser le logement de manière plus structurelle, organiser aussi les repas, les douches, tout ce qui était nécessaire aux personnes qui

n'avaient plus ni salle de bain ni cuisine. Le système de repas s'est très vite organisé avec l'aide de l'armée. On a poursuivi avec des repas venant de la Clinique du Bois de l'Abbaye de Seraing. Cette phase a été celle d'une mobilisation générale : l'ensemble de l'administration et de tous les services communaux, qui ont donné le maximum dès le départ pour soulager les sinistrés.

### **C'était une belle leçon de solidarité humaine, selon vous ?**

Nous avons reçu des aides exceptionnelles et cela a été extrêmement réconfortant. Dès les premières heures, grâce aux réseaux sociaux qui transmettaient nos besoins en permanence, cela a été en flux continu. Pour les hébergements, on a eu des réponses immédiates, de familles venant parfois de très loin, de l'étranger aussi. Mais bon, le nombre de bénévoles était tel qu'il fallait aussi organiser le bénévolat sans perdre trop de potentialité. Cela a permis de mettre à profit l'ensemble des bonnes intentions. Savoir que la solidarité s'organise, cela rend les événements moins difficiles à vivre.

### **S'agissait-il aussi d'apporter un certain réconfort aux sinistrés ?**

Oui car on s'est rendu immédiatement compte de la nécessité d'apporter un réconfort. Nous avons très vite organisé des relations positives avec la Croix-Rouge à ce propos. Des psychologues sont venus nous aider spontanément et des services d'assistance psychosociale se sont mobilisés également. Tout cela a permis d'apporter une aide immédiate, que l'on poursuit encore aujourd'hui avec une permanence « inondations » qui est toujours active.

### **Aujourd'hui, c'est la reconstruction qu'il faut envisager...**

Progressivement, nous avons en effet envisagé la phase de reconstruction et nous avons organisé des visites technico-sociales avec un agent technique et un agent social dans chacune des maisons qui le souhaitaient. 1 300 familles nous ont demandé de l'aide et on a pu déterminer les besoins de chacun, à la fois sur le plan social, mais aussi sur le plan technique. Nous avons fait un marché pour 250 000 euros d'électroménager, que l'on a pu distribuer en fonction des besoins de chacun. Nous avons pu également rétablir l'électricité et le gaz rapidement. Le gestionnaire de réseaux RESA a été particulièrement réactif. Cela nous a permis d'aller plus vite que ce qu'on ne le pensait.

### **Et pourtant, pas mal de maisons sont encore vides aujourd'hui à Chaudfontaine...**

Beaucoup de gens ne sont toujours pas retournés dans leur maison parce que les travaux ne sont pas terminés ou ne sont parfois même pas commencés. Il a fallu affronter toute cette

partie administrative des assurances et des expertises, qui sont des moments compliqués. Et, là aussi, on a mis en place une permanence pour aider en matière d'assurances, mais aussi pour aider dans la déclaration au Fonds de calamités, car toutes les déclarations devaient être rentrées pour le 18 avril au plus tard. Tout cela est en cours et on est aujourd'hui dans une réintégration des logements entre 30 et 40 %. Le renchérissement des matières premières, le bois et la rareté de certains produits font qu'il est parfois compliqué d'avancer rapidement, malheureusement.

### Que faites-vous désormais en matière de prévention ?

Un groupe de travail sur l'aménagement du territoire a été rapidement mis en place, avec la volonté d'une prévention des phénomènes de crues. Cette prévention nous apparaît nécessaire sur le moyen et sur le long terme. J'ai toujours dit que je ne voulais pas d'une vallée fantôme dans la Vesdre. La Vesdre est habitée depuis des siècles, des habitants y vivent depuis des dizaines d'années et il est donc légitime de rénover les habitations lorsqu'elles sont en état d'être rénovées et que les gens puissent y revivre. Mais forcément, pour de nouvelles constructions, nous devons adopter des normes différentes. C'était déjà le cas la plupart du temps puisqu'on délivrait très peu de permis pour de nouveaux immeubles dans la vallée. Depuis quinze ans, cela se compte en une cinquantaine de permis sur quinze ans, alors qu'on en délivre près de 3000 pendant cette période sur l'ensemble de la commune. Notre volonté a d'ailleurs été confirmée par la circulaire de constructibilité de la Région, qui prévoit le même type de normes.

### Quel est votre objectif à ce propos ?

Le premier objectif est vital : il faut mettre les gens en sécurité. Et puis, au-delà de cela, protéger les biens matériels, pour faire en sorte qu'ils soient préservés le mieux possible en cas de crue. Et donc, on pense aux immeubles sur pilotis, aux immeubles où le rez-de-chaussée est hydrauliquement transparent. On réfléchit à la possibilité d'évacuer par les toits lorsque c'est nécessaire. Et donc, il y a toutes sortes de normes qui sont en cours de réflexion et que l'on va appliquer avec le concours de la Wallonie. Mais ce n'est pas suffisant : nous voulons lutter contre l'imperméabilisation des sols. Et, dès maintenant, dans les permis que l'on délivre, on demande qu'un certain pourcentage de la parcelle, qui varie en fonction de la taille de celle-ci, soit imperméabilisé et que ce pourcentage soit au maximum. Je pense que c'est vraiment nécessaire pour permettre le drainage, afin que les sols retrouvent leur fonction première d'absorption.

### Quoi d'autre ?

On a aussi déclenché une virtualisation des plantations à grande échelle sur l'ensemble de la commune et nous allons déterminer des zones dans la vallée qui pourraient être potentiellement inondables. Ainsi, lorsqu'il y a une

crue, l'élargissement du lit de la Vesdre pourrait retenir un maximum d'eau en dehors des habitations. On veut aussi réfléchir à la durabilité et rénover un certain nombre de quartiers où, manifestement, des maisons ne devraient plus remplir une fonction de logement aujourd'hui et devront sans doute être détruites. Tout cela pour laisser place à un élargissement du lit de la Vesdre et à la reconstruction de logements dans des zones mieux sécurisées. C'est un travail gigantesque qui devra se poursuivre dans les années qui viennent.

### Lorsque l'on visite Chaudfontaine aujourd'hui, c'est l'avenue des Thermes, l'artère principale qui traverse la commune, qui semble la plus sinistrée. Gardez-vous une attention plus particulière à cet endroit ?

Oui. Il y a plusieurs maisons coincées entre la Vesdre et la route régionale, l'avenue des Thermes. Ces maisons avaient souvent des annexes construites sur la Vesdre et elles ont été détruites pour la plupart. Nous avons rencontré les propriétaires pour dessiner le quartier différemment à l'avenir. L'idée est de voir si l'on peut aboutir, par la négociation et l'indemnisation, à la réalisation d'un nouveau quartier et, notamment, de reconstruire de l'autre côté de l'avenue des Thermes, sur le site des Capsuleries, où nous avons un espace propriété communale qui est disponible pour la construction de nouveaux logements mieux adaptés. Mais bien entendu, il faut que cela se fasse avec l'accord des riverains, avec une négociation qui permette à chacun de s'y retrouver.

### La dernière fois que le Mouvement communal vous a rencontré, vous étiez ministre des Pensions. Vous êtes ensuite redevenu bourgmestre. Je suppose que vous ne vous attendiez pas à de tels défis en faisant ce choix...

Certainement pas ! Quand j'ai quitté le ministère des Pensions pour retrouver à 100 % ma commune, je m'étais dit que je sortais d'une période difficile. Je m'occupais en effet d'un ministère relativement compliqué. Mais le futur m'a montré qu'il y avait encore plus complexe et je ne m'attendais évidemment pas à être soumis à une telle catastrophe. Mais c'est aussi une façon de tirer des leçons pour l'avenir. Et je pense qu'on doit absolument, en termes d'aménagement du territoire d'une part, en termes de sauvetage et de culture du risque d'autre part, en tirer une plus-value. Les communes doivent notamment être solidaires pour travailler à un meilleur résultat et une meilleure prévention en matière de catastrophes.



Retrouvez un reportage vidéo à ce sujet sur UVCW TV ([www.youtube.com/uvctv](http://www.youtube.com/uvctv)).



LIMBOURG

# VALÉRIE DEJARDIN,

BOURGMESTRE

## « EN RESTANT UNIS, ON POURRA RECONSTRUIRE LA VILLE »



**Alain DEPRET,**  
Secrétaire de rédaction



À Dolhain, le centre névralgique de la ville de Limbourg, les stigmates des inondations de juillet 2021 sont toujours bien présents. Et ce, jusque dans les bâtiments de l'administration communale, particulièrement touchée de plein fouet. La ville se reconstruit aujourd'hui petit à petit, tout en se préparant à affronter toute nouvelle catastrophe éventuelle. Ainsi, les autorités ont-elles désormais lancé un cycle de conférences interactives sur le thème de la culture du risque, afin de transmettre aux citoyens et aux agents communaux certaines connaissances en matière de premiers secours, d'incendie et d'évacuation. Le plan d'urgence communal est par ailleurs, lui aussi, en actualisation. Mais bien au-delà, la réponse est sans doute également supracommunale, puisque Limbourg compte aussi demander la création d'un plan d'urgence « barrage » dans la région, afin d'y voir plus clair sur la gestion de la Vesdre en amont. Tout cela pour finalement atteindre une véritable réflexion d'ensemble urbanistique, comme nous le confirme ici Valérie Dejardin, bourgmestre présidant la matinée du colloque UVCW consacré à la gestion de risque.

**Madame la Bourgmestre, en acceptant votre mandat, auriez-vous imaginé être confrontée à une telle catastrophe ?**

On ne s'attend jamais à vivre des inondations d'une telle intensité. À Limbourg, elles ont touché 40 % de la population et nous avons dû affronter l'événement avec notre petite équipe qui, il faut l'avouer, a été très efficace. Le mercredi, vers 12 h 30, on voyait l'eau de la Vesdre qui montait et les pluies s'annonçaient abondantes. Nous avons tout de suite réuni la cellule de crise communale. Dans l'après-midi, on s'est rendu compte que l'eau continuait à monter et que l'on n'annonçait pas de décrue. Après avoir reçu des instructions de la province pour évacuer uniquement les zones rouges, ce qui correspondait à très peu de maisons sur Dolhain, nous avons finalement décidé d'évacuer l'ensemble des rues en bord de Vesdre. Dans le courant de l'après-midi, nous avons, à chaque fois, étendu la zone d'évacuation à la suite des retours de terrain, notamment de la police.

**En fin d'après-midi, vous aviez finalement évacué 80 % de la population autour de la Vesdre...**

En effet. Nous avons donc géré cette évacuation et le relogement en urgence durant tout l'après-midi. Vers 20 h, il y a eu une courte accalmie et nous avons pu mettre en veille notre centre de crise communal pour y revenir peu après puisque, à 23 h 30, le centre de Dolhain était totalement sous eau. Notre centre de crise, qui se trouvait à l'administration communale, était d'ailleurs totalement inondé et inaccessible. Nous avons alors passé la nuit sur la commune voisine de Baelen avec notre petite équipe. Et, dans cette équipe, nous étions cinq sur sept à être nous-mêmes sinistrés. Le lendemain, dans la journée, on n'a pu que constater les dégâts.

Nous avons ensuite continué à gérer cette crise et, grâce à l'aide de bénévoles, des communes voisines, des entreprises, d'agriculteurs, nous avons pu, dès le vendredi, commencer à dégager les rues et à vider les maisons.

### Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dix mois après, la situation est toujours compliquée puisque la reconstruction prend tout de même beaucoup de temps. Les mois de janvier et février ont été compliqués, tant pour les sinistrés que pour nous. À l'administration, nous avons senti le contrecoup, mais le travail est encore long et donc, j'espère que toute mon équipe résistera pour pouvoir poursuivre ce travail et terminer cette reconstruction qu'il est important de mener avec l'ensemble de la population.

### Dès le début des inondations, vous vous êtes montrée très proche du citoyen. Vous avez été au centre de l'événement, bien que votre domicile soit lui-même sinistré...

En tant que bourgmestre d'une petite commune, je n'avais pas le choix, c'était le rôle que je me devais de jouer. Face à la solidarité qui s'organise avec le reste de la population, puis avec les communes voisines et les entreprises locales, le capitaine doit rester à bord du bateau et doit rester proche de son équipage. Et pour moi, l'équipage, c'était l'ensemble des Limbourgeois et des bénévoles. Il était impossible de s'éloigner, car notre centre de crise était en plein centre de Dolhain. Je connais bien les citoyens, parfois même intimement, et c'est éprouvant de voir des personnes âgées qui pleurent, de voir toute la vie de ses voisins sur un trottoir, de voir sa propre vie sur un trottoir... C'était compliqué à gérer. Mais la population restait, elle aussi, proche de moi. Il faut d'ailleurs continuer à travailler de cette façon au cours des prochaines années : en restant unis, on pourra reconstruire la ville.

### Quelles conclusions tirez-vous aujourd'hui de cette catastrophe ?

Tout d'abord, je me félicite encore aujourd'hui de gérer une telle commune, avec une équipe qui connaît le terrain. Cela, c'est plutôt positif. On a évacué, en trois heures, deux tiers du centre de Dolhain, c'était plutôt efficace. Cela a fonctionné, car nous connaissons bien les gens que l'on devait aider. En revanche, se retrouver sans électricité et sans moyens de communication, ça, c'était plus compliqué. Pourtant, on s'est notamment servi de GSM plus anciens parce qu'ils étaient les seuls à fonctionner. On a aussi acheté des mégaphones pour communiquer. On s'est également rendu compte, comme on a effectué plusieurs exercices - notamment avec l'armée - durant ces dernières années, que la population était déjà habituée à travailler un

peu dans l'urgence. Aujourd'hui, nous devons donc accentuer cette culture du risque. À cet effet, nous préparons actuellement un programme d'exercices pour l'ensemble du personnel communal, mais aussi pour la population. Le but est que le citoyen ait le bon réflexe au bon moment.

### Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous travaillons sur plusieurs scénarii possibles. Le premier, ce sont les gestes qui sauvent. On trouve que c'est important d'avoir le bon réflexe en cas de problème. Le deuxième scénario concerne l'évacuation, ce qui est tout aussi important. Que faut-il prendre en cas d'évacuation ? À quel moment évacuer ? Quand on vous donne l'ordre d'évacuer, combien de temps avez-vous pour le faire ? Tout cela pour que les citoyens aient le bon geste. On ne peut pas avoir une bourgmestre, quatre ou cinq proches, le PLANU et les autres disciplines formés à la gestion de crise et le reste de l'administration, le personnel et la population qui ne soient pas prêts à réagir en cas de sinistre. En matière de prévention, nous sommes en cours de mise à jour de notre plan d'évacuation. On veut ainsi éviter les îlots dans la commune qui, en cas d'évacuation, font que nous sommes isolés du reste. Il faut penser à chaque quartier et à des endroits qui puissent être aménagés pour accueillir correctement la population. Il faut aussi s'occuper de la mise à jour du plan d'urgence, des exercices internes, de la formation du personnel... On va évidemment continuer à faire tout cela, mais il reste encore beaucoup de travail à effectuer.

### Comment le citoyen réagit-il aujourd'hui ?

Je pense que le citoyen limbourgeois est demandeur d'apprentissage, de travail par quartier, c'est la base. On a une commune assez conviviale : il y a beaucoup de manifestations, les gens se connaissent et c'est important. Et je pense que le citoyen est conscient aussi que, en cas de crise, chacun a son rôle à jouer. À un moment donné, il faut suivre les consignes pour son bien-être, mais aussi pour le bien-être des autres. Ce sont des choses qui vont percoler dans la population, j'en suis persuadée.

### Pensez-vous qu'une réflexion urbanistique soit possible pour le futur de Limbourg, afin de faire face à d'éventuelles nouvelles inondations ?

Effectivement, il y a des choses à faire, mais pas seulement dans la vallée de la Vesdre et pas seulement dans la limite des communes sinistrées. On voudrait donner la possibilité à la Vesdre de s'étendre en amont avant d'arriver dans les habitations. Pour cela, il faut avoir une vision supracommunale, de bassin de vie, en matière de reconstruction. Nous avons en effet une vision de ce qui devrait être fait, mais avec une certaine difficulté au niveau de



Dolhain car l'ensemble de l'habitat touché s'y est révélé solide et les habitants sont déjà en train de retourner chez eux.

### Et en matière de nouvelles constructions ?

En matière de logement public, on s'attarde désormais sur un quartier précis en bord de Vesdre. Cet endroit doit devenir un laboratoire pour le logement public de demain, énergétiquement neutre et qui tienne compte de ce qu'on a vécu. Finalement, ces inondations doivent être l'occasion de réfléchir à notre aménagement du territoire : comment reconstruire les logements de demain, comment créer une réelle mixité et comment créer du logement intergénérationnel ? Le but, c'est de construire le Limbourg de demain avec l'ensemble de la population, en essayant de rendre sa place à la nature.

### Pensez-vous que, par suite de votre vécu, votre rôle soit aussi de relayer certaines demandes auprès des autres niveaux de pouvoir ?

Pour moi, le bourgmestre reste un élément central de liaison entre la Région, l'État fédéral et la population dans la prise de décisions. Et je pense aussi que, en général, le bourgmestre est suivi par ses citoyens. Aujourd'hui plus que jamais, j'en suis convaincue, le mandataire local a un véritable rôle à jouer et une expertise à partager. Par ailleurs, la Commission parlementaire a entendu les bourgmestres et l'on retrouve dans les recommandations certaines choses qui ont été demandées. C'est plutôt encourageant.

### C'est aussi, sans doute, l'occasion de saluer la solidarité entre communes...

Oui, en effet. On a aussi beaucoup collaboré entre bourgmestres dans le cadre de cette crise. Nous avons été hébergés sur la commune de Baelen et les communes voisines nous ont apporté du matériel, nous ont fourni des ouvriers et du personnel pour renforcer l'aide. Donc, de façon naturelle, le réseautage entre communes s'est renforcé. Quelle que soit la couleur politique, il y a eu une réelle solidarité.

### Finalement, pensez-vous que ces deux dernières années, et leurs crises successives, ont fait beaucoup de mal à la politique locale ?

Les crises successives nous ont prouvé qu'être mandataire local n'est vraiment pas facile. Humainement, c'est quand même très compliqué. Et cela est encore accentué avec les réseaux sociaux où la critique du citoyen est facile... Cela va parfois jusqu'aux menaces. Et pourtant, en tant que bourgmestre, on doit être multitâches, multifonctions, s'y connaître dans énormément de matières. De plus, il existe une vraie responsabilité en cas de problématique sur la commune. Personnellement, lors des inondations, je devais être à la fois bourgmestre, maman, épouse et maîtresse de maison. Et, effectivement, il y a une lassitude, une difficulté à vivre certains moments quand on est mandataire local et que l'on a le souhait de bien faire les choses. Mais notre fonction est vitale, selon moi, dans le paysage politique en Belgique et il faut continuer à la protéger.



Retrouvez un reportage vidéo à ce sujet sur UVCW TV ([www.youtube.com/uvctv](http://www.youtube.com/uvctv)).

# BeFre

REUSABLE BAGS ONLY

Créée en 2007, BeFre est pionnière et spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation de sacs-cabas-emballages réutilisables, durables et écologiques.



Pour en savoir plus: [BEFRE.BE](http://BEFRE.BE)

Tel: 02 627 56 11

Mail: [INFO@BEFRE.EU](mailto:INFO@BEFRE.EU)

